

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : H-POLYMER MS WHITE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Pâte à modeler
Produit de collage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Distributeur**

Hranipex Czech Republic k.s.
J. Rýznerové 97, Komorovice
CZ 396 01 Humpolec
Czech Republic
T +420 565 501 211

cz-hranipex@hranipex.com, www.hranipex.cz

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

sds@regartis.com

Fournisseur

Hranipex SAS
3E, rue de Lugano
FR 68180 Horbourg-Wihr
France

T +33(0)3 89 20 61 00, F +33(0)3 89 20 61 06

fr-hranipex@hranipex.com, <http://www.hranipex.fr>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
France	Centre antipoison d'Angers. C.H.U. 4, rue Larrey 49933 Angers Cedex 9.	+33 2 41 48 21 21
	Centre antipoison de Bordeaux. GH Pellegrin. 33076 Bordeaux Cedex.	+33 5 56 96 40 80
	Centre antipoison de Lyon. Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT). Site Lacassagne. 162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03.	+33 4 72 11 69 11
	Centre antipoison de Marseille. Hôpital Sainte Marguerite. 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09.	+33 4 91 75 25 25
	Centre antipoison de Paris. Hôpital Fernand Widal. 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10.	+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

H-POLYMER MS WHITE

Date d'émission: 04/12/2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version: 1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

- Conseils de prudence (CLP)
- : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- Phrases EUH
- : EUH208 - Contient triméthoxyvinylsilane (2768-02-7), N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine(1760-24-3). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane	N° CAS: 2768-02-7 N° CE: 220-449-8 N° Index: 014-049-00-0	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Sens. 1B, H317
N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine	N° CAS: 1760-24-3 N° CE: 217-164-6	0,1 – 1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général
- : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation
- : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau
- : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire
- : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion
- : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets
- : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Protection complète du corps. EN 469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Veiller à une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. N'évacuez pas le produit vers les dépôts d'ordures ou dans les égouts (la nappe phréatique), ou dans le sol. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : flammes ou étincelles, Rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Toujours garder le contenant en position debout. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Produits incompatibles	: Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.
Température de stockage	: 10 – 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés****Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Équipements de protection individuelle**Équipement de protection individuelle:**

Eviter toute exposition inutile.

Protection des yeux et du visage**Protection oculaire:**

En cas de des circonstances risquées: lunettes de sécurité ou écran facial. (EN ISO 16321-1)

Protection de la peau**Protection de la peau et du corps:**

Vêtements de travail normaux. Manipulation du produit en grande quantité : Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau

Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques. Consultez les informations du fabricant de gants sur l'adéquation et l'épaisseur du matériau.

Protection respiratoire**Protection respiratoire:**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Contrôle de l'exposition du consommateur:**

Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Apparence	: Pâte
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflamabilité	: Ininflammable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,5 g/cm³ @ 20 °C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. fumées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

DL50 orale rat	7,34 – 7,46 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	3,36 mg/kg OECD 402

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

CL50 Inhalation - Rat	2773 ppmv OECD 403
-----------------------	--------------------

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

DL50 orale rat	2295 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1,49 – 2,44 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	100 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F1)	100 mg/kg de poids corporel

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 500 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F1)	≥ 500 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	62,5 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	100 ppm

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

NOAEL (subaiguë, orale, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (subchronique, inhalation, 90 jours)	45 mg/l

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

H-POLYMER MS WHITE

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 04/12/2025

Version: 1.0

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

CL50 - Poisson [1]	191 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	168,7 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique poisson	100 mg/l

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

CL50 - Poisson [1]	597 mg/l Danio rerio
CE50 - Crustacés [1]	81 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	8,8 mg/l Raphidocelis subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité**H-POLYMER MS WHITE**

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

Persistance et dégradabilité	Aucune biodégradation n'a été observée dans les conditions de test.
------------------------------	---

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**H-POLYMER MS WHITE**

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-2 – -0,82 @ 20 °C
--	--------------------

N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine (1760-24-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-4 – -0,82 @ 20 °C
--	--------------------

12.4. Mobilité dans le sol**H-POLYMER MS WHITE**

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**H-POLYMER MS WHITE**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

H-POLYMER MS WHITE

Date d'émission: 04/12/2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version: 1.0

H-POLYMER MS WHITE
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

H-POLYMER MS WHITE	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
L'emballage est recyclable après un nettoyage minutieux. L'emballage non nettoyable doit être traité de la même manière que le produit et éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Produit de nettoyage recommandé : eau, éventuellement additionnée d'un agent nettoyant. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Informations sur les déchets écologiques

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)

: 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 02 - emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

H-POLYMER MS WHITE

Date d'émission: 04/12/2025 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Version: 1.0

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane ; N-(3-triméthoxysilyl)propyléthyl ènediamine	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)
Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur le double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, du transfert, du courtage et du transit de biens à double usage.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

H-POLYMER MS WHITE

Date d'émission: 04/12/2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version: 1.0

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
PE	Perturbateur endocrinien
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EN	Norme européenne
CED	Catalogue européen des déchets
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
RMM	Mesures de gestion des risques
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
UFI	Identifiant unique de formulation

H-POLYMER MS WHITE

Date d'émission: 04/12/2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version: 1.0

Abréviations et acronymes:	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Orientations de l'ECHA pour l'établissement de fiches de données de sécurité Base de données d'inventaire ECHA C & L. Documents de sécurité du fournisseur.
Conseils de formation	: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.
Autres informations	: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208	Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane(2768-02-7), N-(3-triméthoxysilyl)propyléthylènediamine(1760-24-3). Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.